**2023-12 226**

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **20 décembre 2023** à 19h10 et au lieu ordinaire des séances du conseil .

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Annik Chabot
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #3 - France Thibodeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René Laverdière.

Roxanne Pelletier, greffière trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 12 décembre 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement

**2023-12 227**

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Simon Bourgault et

résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**2023-12 228**

**03 - Résolution pour le programme d'aide à la voirie locale PPA-CE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Simon Bourgault, appuyée par Catherine Bilodeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Adalbert approuve les dépenses d'un montant de 14 101.00$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**03.01 - Avis de motion règlement sur les tarifs de taxation**

Conformément à l'article 445 du code municipal, Annik Chabot donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement décrétant les taux de taxes foncières générales, de tarification pour services municipaux et des dispositions administratives. Les taux de taxation sont établis selon le budget 2024.

**2023-12 229**

**03.02 - Mandat donné à la firme Morency société d'avocats pour un avis juridique**

Il est proposé par Annik Chabot, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour un avis juridique concernant le démarrage d'un OBNL pour la Salle communautaire qui sera transformée en logement et ce, entre 3000.00$ et 5000.00$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-12 230**

**03.03 - Engagement de Monsieur Mario Milliard pour la patinoire cet hiver**

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'engager M. Mario Milliard pour la patinoire cet hiver pour une période de 6 semaines au montant de 833.00 $ par semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**04 - VARIA**

**05 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2023-12 231**

**06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Simon Bourgault et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h15.

| | |
|---|---|
| René Laverdière, maire adjointe | Roxanne Pelletier, greffière trésorière |